



AMBASSADE DE FRANCE EN SUISSE
SERVICE ÉCONOMIQUE

Veille de la situation économique et financière
Du 1 au 12 janvier

Marchés

	Au 12/01	Var vs 29/12
EUR/CHF	1,18	+0,9 %
USD/CHF	0,9682	-0,6 %
SMI	9.546,61	+1,8 %
Taux 10a	0,006 %	+7 pb

ECONOMIE

Politique monétaire : la BNS prévoit d'enregistrer un profit latent de 54 Mds CHF en 2017

La Banque nationale suisse (BNS) a publié une première estimation de son résultat annuel, attendu à environ 54 Mds CHF, essentiellement attribuable à un gain sur les positions en devises étrangères (évolution favorable du change, plus-values hors change et intérêts/dividendes) estimé à 49 Mds CHF, mais aussi à une plus-value sur le stock d'or (environ 3 Mds CHF) et un bénéfice sur les positions en CHF (2 Mds CHF).

Pour mémoire, afin de faire face aux risques de marché pesant sur son bilan, la BNS a fixé à compter de 2016 un minimum d'attribution – à partir de son résultat annuel - à sa provision pour réserves monétaires (à 8% du stock de celle-ci de la fin de l'exercice précédent). La constitution de telles provisions est une obligation de la BNS en vertu de la loi sur la Banque nationale. Une fois ces provisions constituées, le bénéfice restant représente, en principe, le montant pouvant être distribué à la Confédération et aux cantons.

La BNS verse, à condition que sa réserve pour distributions futures soit positive, chaque année 1 Md CHF : un tiers à la Confédération et deux tiers aux cantons. La convention entre le Département fédéral des finances (DFF) et la Banque nationale suisse (BNS) sur la distribution du bénéfice de la BNS au titre des exercices 2016 à 2020 prévoit que le montant distribué puisse être relevé jusqu'à 2 Mds CHF si le solde de la réserve pour distributions futures dépasse 20 Mds CHF, ce qui est le cas fin 2017.

Commerce extérieur : la Suisse fixe ses priorités en matière de libre-échange

Le Conseil Fédéral a approuvé le 10 janvier le rapport sur la politique économique extérieure 2017 réalisé par le Secrétariat d'État à l'économie. Le rapport dresse plusieurs priorités pour la Suisse en 2018 :

- Investissements à l'étranger : promouvoir l'acceptation des accords de protection des investissements au niveau multilatéral ; promouvoir la création d'un tribunal arbitral multilatéral permanent doté d'un organe d'appel en remplacement des tribunaux ad hoc ; continuer le renouvellement progressif des (120) accords bilatéraux de protection des investissements ;

- Relation économique avec l'Union Européenne :
 - o poursuivre les négociations sur l'accord-cadre institutionnel, dont le rapport souligne qu'il « *garantirait une meilleure sécurité juridique* » de l'adaptation rapide des accords couverts – nécessaire pour qu'ils bénéficient pleinement aux entreprises en la matière (le rapport développant l'importance pour les entreprises suisses de l'accord sur la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité) ;
 - o s'agissant de la stratégie numérique unique de l'UE, « *le Conseil fédéral continuera de suivre de près les développements et la mise en œuvre des mesures législatives prises dans l'UE en lien avec le marché intérieur numérique et introduira, le cas échéant, les mesures qui s'imposent* » ;
 - o poursuivre les entretiens exploratoires avec le Royaume-Uni pour pérenniser les relations économiques post-Brexit ;
 - o entamer les négociations d'un accord en matière de concurrence avec l'Allemagne, en complément de l'accord de coopération en matière de concurrence conclu avec l'UE et en vigueur depuis 2014.
- Accords de libre-échange : poursuivre les négociations en cours. Le rapport note que la Suisse se heurte à des difficultés du fait du haut niveau de protection douanière de son secteur agricole et suggère que des concessions en la matière pourraient être nécessaires pour pouvoir conclure des accords de libre-échange répondant aux intérêts offensifs suisses. Le rapport pose néanmoins deux conditions essentielles à toute réduction de la protection douanière suisse :
 - o « *la pression exercée sur les prix des producteurs* » qui en résulte doit demeurer « *limitée* » ;
 - o des « *mesures d'accompagnement* » doivent être mises en place pour compenser « *la pression exercée sur les prix des producteurs* » suisses.

FISCALITE

Imposition des bénéficiaires : le chef du DFF réaffirme l'objectif d'une entrée en vigueur début 2019 d'une partie des mesures du projet fiscal 17

Le conseiller fédéral Ueli Maurer, chef du Département fédéral des finances (DFF), a informé le Conseil fédéral de l'état actuel du Projet fiscal 17 (PF 17, cf. veille du 15 septembre 2017). Le Conseil fédéral a souligné le caractère urgent du PF 17 et réaffirmé que ses premières mesures pourraient entrer en vigueur début 2019 (avant la partie principale en 2020), selon le scénario (optimiste) suivant :

- fin des délibérations parlementaires à l'automne 2018 (sachant que la transmission du projet au Parlement est prévue au printemps 2018) ;
- absence de référendum (scénario très incertain en raison du rejet en référendum, en février 2017, de la RIE III qui présentait de nombreux points communs avec l'actuel PF 17).

Pour le Conseil fédéral, la nécessité d'agir dans le domaine de la fiscalité des entreprises revêt un caractère urgent en raison de la reconnaissance par les participants à la consultation de la nécessité d'agir, rendue urgente par la tendance internationale à l'abaissement de l'imposition des entreprises (en vue du maintien de l'attractivité fiscale de la Suisse).

Selon le communiqué, « *la consultation a montré que le projet restera exigeant sur le plan politique. S'ils entendent constituer une majorité solide et préserver tant la compétitivité de la place économique que les emplois, tous les intéressés devront faire preuve d'un excellent esprit de compromis. Le DFF va par conséquent poursuivre ses entretiens avec les cantons, les communes, les partis et d'autres partenaires importants. Fait positif, les cantons, les villes et les communes soutiennent dans une très large mesure le PF 17 dans la forme proposée* ».

INNOVATION

Recherche : lancement du « Blue Brain Nexus » pour favoriser l'intégration des données scientifiques

L'École polytechnique fédérale de Lausanne vient de lancer un nouveau logiciel dénommé « *Blue Brain Nexus* » dans le cadre de sa politique *Open Science* qui vise à promouvoir l'impact des travaux de ses chercheurs. Conçu pour construire des simulations numériques précises du cerveau de rongeurs, et à terme du cerveau humain, le logiciel permettra de stocker, d'organiser et d'exploiter un important volume de données et à de multiples utilisateurs et contributeurs d'y accéder simultanément. L'initiative européenne *Humain Brain Project*, cofinancée par l'Union Européenne, qui emploie 500 scientifiques dans plus de 100 universités en Europe, a déjà manifesté son intérêt pour le logiciel.

Au cœur du « *Blue Brain Nexus* » se trouve un dispositif nommé « *Knowledge Graph* », fonctionnant à la fois comme base de données et catalogue de métadonnées. Sa spécificité provient du fait qu'il permet de trier les données en fonction de leur provenance et également d'effectuer des recherches sémantiques. L'école indique que ce nouveau programme pourrait à l'avenir être utilisé dans des champs de recherche autres que la neuroscience.

Création d'entreprises : 25 spin-off pour l'École polytechnique fédérale de Zürich (ETHZ) en 2017

Les chercheurs de l'École polytechnique de Zürich ont créé 25 entreprises au total en 2017, soit le même nombre qu'en 2016. 10 d'entre elles se concentrent dans les domaines des technologies digitales et de la donnée et 6 dans la pharmaceutique et les biotechnologies. 8 sont issues du *Pioneer-Fellowship-Program* mis en place par l'école et qui accompagne la création d'entreprises. L'École polytechnique de Zürich a été à l'origine de plus de 380 *spin-off* depuis 1996.

SECTEUR FINANCIER

Le Conseil fédéral a été informé du rapport annuel du comité consultatif «Avenir de la place financière»

En 2017, les principaux thèmes d'activité de ce comité consultatif – institué par le Conseil fédéral, dirigé par le professeur Aymo Brunetti et composé de représentants des autorités et du secteur privé ainsi que des milieux scientifiques - ont été :

- la cybersécurité : le rapport 2017 du comité note que la garantie de la cybersécurité est l'un des principaux défis posés au secteur financier suisse, de graves cyberincidents pouvant nuire à la réputation de la place financière suisse et « *saper la confiance placée en cette dernière* » ; sur les trois recommandations présentées au Conseil fédéral par le comité en décembre 2017, l'une a déjà été appliquée et les deux autres sont prises en considération dans les travaux relatifs à la deuxième stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC), qui portera sur les années 2018 à 2022 ;
- les effets des faibles taux d'intérêt sur les conditions-cadre de la prévoyance vieillesse : le comité souligne que « *le taux de conversion¹ trop élevé contraint les établissements financiers à opérer soit des redistributions problématiques, soit des placements à risque lorsque les taux d'intérêt sont bas et, en parallèle, la rigidité des prescriptions relatives aux placements restreint trop la capacité de ces établissements de réagir adéquatement à la fluctuation des rendements* » ; pour mémoire, la réforme prévoyance vieillesse 2020 rejetée en référendum prévoyait une baisse du taux de conversion minimal (actuellement situé à 6,8 %).

¹ Part de l'avoir de vieillesse accumulé reversé annuellement comme pension par les caisses de pension (2^{ème} pilier)

Fintech : la société chinoise Bitmain ouvre son « hub » européen à Zoug

Le groupe chinois Bitmain Technologies – notamment actif dans la production d’ordinateurs pour Bitcoin et déjà présent aux Etats-Unis, en Israël et à Singapour - ouvre une succursale à Zoug qui constituera le centre européen du groupe. Swissinfo.ch affirmait en décembre que de jeunes pousses de la cryptomonnaie envisageaient d’étendre leur activité en Suisse.

Blockchain : Publication d’un code de conduite sur les ICOs par l’association Crypto Valley

L’association suisse Crypto Valley a publié un code de conduite visant à réguler les *Initial Coin Offerings* (ICOs), qui permettent de lever des fonds via l’émission d’actifs numériques (« tokens ») qui peuvent être acquis en échange de crypto monnaie. Les *ICOs* constituent une alternative au venture capital dans la mesure où ils permettent de lever des fonds à un stade plus précoce d’un projet.

Ce code de conduite vise entre autres à renforcer transparence, notamment sur l’utilisation des *tokens*, la destination des fonds levés et les risques encourus par les investisseurs. Les membres de l’association Crypto Valley s’engageront à respecter le Code de Conduite.

Crypto Valley, association à but non lucratif implantée dans le canton de Zoug, a pour objectif de créer un écosystème des crypto technologies, sur le modèle de la Silicon Valley. Créée début 2017, l’association regroupe aujourd’hui plus de 500 membres.

Il n’existe pas encore en Suisse de réglementation spécifique à ces technologies mais l’Autorité fédérale de surveillance des marchés (FINMA) a indiqué qu’elle procédait à des clarifications sur des cas spécifiques et a publié des indications à l’attention des investisseurs.

SECTEURS NON FINANCIERS

Agriculture : le Conseil Fédéral relève le plafond des mesures d’aide à la production et aux ventes

Par un arrêté en date du 5 décembre 2017², le Conseil Fédéral a relevé le plafond de l’un des trois types de mesures fédérales de soutien à l’agriculture suisse. Le plafond des mesures destinées à promouvoir la production et les ventes passe ainsi de 1,747 à 2,031 Mds CHF pour la période 2018-2021. Le Parlement avait déjà obtenu du Conseil Fédéral en avril dernier qu’il limite les coupes budgétaires envisagées. Cet amendement porte le montant total des mesures fédérales de soutien à l’agriculture (comprenant l’amélioration des bases de production et mesures sociales, la promotion de la production et de la vente et les paiements directs) à 13,84 Mds CHF sur la période 2018-2021.

Selon le Conseil fédéral, la politique agricole suisse fournissait, en 2014, un soutien total à l’agriculture – au sens de l’OCDE - estimé à près de 1,1 % du PIB contre 0,7 % dans l’UE. L’essentiel de ce soutien total provient, en Suisse, du soutien aux producteurs (y inclus les droits de douane) – les autres formes de soutien portant sur les services d’intérêt général du secteur agricole (dont R&D, infrastructures et promotion des ventes) et les consommateurs.

² Arrêté publié le 9 janvier 2018 modifiant l’arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l’agriculture pour les années 2018 à 2021 du 5 mars 2017.

Agriculture: un excédent d'importation et des coûts de production élevés

L'Office fédéral de l'agriculture a publié un rapport sur le secteur agricole en 2016. Le rapport met notamment en avant les points suivants :

- Le revenu agricole moyen par exploitation a augmenté de 4,7% par rapport à 2015, pour s'établir à 64.275 CHF ;
- Depuis 2000, le nombre d'exploitations a diminué à un rythme moyen de -1,9% par an ;
- Le taux d'auto-provisionnement brut de la Suisse s'élève à 59%, et le pays a un déficit commercial agricole avec de nombreux partenaires (dont 386 MCHF avec la France) ;
- Les résultats de la politique environnementale sont limités : depuis 2000, les émissions de gaz à effet de serre, d'azote et d'ammoniac sont restées stables tandis que la consommation d'énergie a augmenté ;
- Les dépenses pour l'agriculture ont représenté 5,5% des dépenses totales de la Confédération, un taux en baisse depuis 2007 (près de 7%) ;
- La Suisse affiche des prix à la production significativement plus élevés que ses voisins, y compris la France. Le prix à la production des pommes est par exemple 17 % plus élevé qu'en France, celui du lait 90 % et celui de la viande de bœuf 130 %.

Énergie : consultation en vue d'une réforme du cadre législatif du nucléaire

Le Conseil Fédéral a lancé le 10 janvier 2018 une consultation sur une réforme de la législation sur l'énergie nucléaire. La consultation durera jusqu'au 17 avril 2018. La réforme vise à amender différentes ordonnances portant sur la sécurité nucléaire afin de mieux règlementer :

- L'analyse des risques de défaillance : les entreprises exploitant des centrales nucléaires en Suisse ont l'obligation de mener une analyse des défaillances afin de prouver que les centrales répondent aux normes en matière de sécurité. Le nouveau texte vise à clarifier l'analyse des défaillances. Il introduit par ailleurs le niveau de radioactivité au-delà duquel la centrale doit être rééquipée (0,3 ou 1 millisivert) ou immédiatement mise hors service et rééquipée (100 millisiverts) ;
- Le traitement des déchets nucléaires : la réforme vise à préciser les procédures d'autorisation de stockage des déchets nucléaires pour décroissance. Le projet modifie le cadre législatif pour le stockage pour décroissance de déchets nucléaires à très faible radioactivité en dehors des installations nucléaires, en soumettant celui-ci à une autorisation par l'Inspection fédérale de sûreté nucléaire (IFSN) en vertu de la loi sur la radioprotection, l'obtention d'un permis de construire et la surveillance de l'IFSN.

Cette consultation intervient suite à l'adoption en mai 2017 de la Stratégie Energétique 2050, qui, entre autres, interdit la construction de nouvelles centrales nucléaires, ce qui – de fait – doit aboutir à une sortie graduelle du nucléaire, les centrales existantes ne pouvant continuer à fonctionner que tant qu'elles répondent aux critères de sûreté nucléaire. Après la consultation, le Conseil fédéral élaborera un projet définitif qui sera soumis au Parlement.

Transport ferroviaire : recul de l'activité de fret au 3^{ème} trimestre 2017

Les derniers chiffres publiés par l'Office fédéral de la statistique montrent un recul de l'activité de fret ferroviaire au troisième trimestre (T3) 2017, à la fois par rapport au 2^{ème} trimestre 2017 et à la même période en 2016. Ainsi, la quantité totale de marchandises transportées par rail au T3 2017 s'élève à 13,4 millions de tonnes, en recul de 9,8% rapport à la même période en 2016. Les prestations de fret ferroviaire en tonnes-kilomètres reculent de 13,6% par rapport à 2016.

Ce recul du fret s'inscrit dans une tendance au recul de la part du rail dans le transport terrestre de marchandises, de plus de 50% en 1980 à moins de 40% en 2017. S'agissant du fret transalpin, la politique d'encouragement du transfert du fret de la route vers le rail a permis une croissance

de 18,8% du fret ferroviaire sur la période 2014-2016, portant la part du rail dans le fret ferroviaire transalpin à 71% fin 2016, contre 60,9% en 2009 (Rapport sur le transfert du trafic).

En revanche, le transport de voyageurs est presque stable au T3 2017, avec une hausse de 0,7% du nombre de voyageurs et un recul de 0,8% du nombre de voyageurs au kilomètre.

ACTUALITE POLITIQUE ET SOCIALE

La votation du 4 mars 2018 portera notamment sur le maintien du prélèvement par la Confédération de la TVA et de l'impôt fédéral direct après 2020

Le Conseil fédéral a présenté ses arguments en faveur de l'adoption du régime financier de la Confédération pour la période 2021-2035. Le texte concerné vise à maintenir le droit pour la Confédération de prélever la TVA ainsi que l'impôt fédéral direct (impôt sur le revenu et impôt sur les bénéfices) au-delà de 2020, date à laquelle le régime financier actuel cessera de s'appliquer. La TVA et l'impôt fédéral direct représentent à eux seuls près des deux tiers des recettes fédérales (plus de 43 Mds CHF en 2016, pour des recettes s'élevant à un total de 67 Mds CHF). Le droit pour la Confédération de les percevoir a toujours été limité dans le temps, si bien que le régime financier fait l'objet d'un vote à intervalles réguliers. Le dernier vote en la matière a eu lieu en 2004.

Le texte, voté à l'unanimité par les deux chambres en juin 2017, nécessite une révision de la Constitution fédérale et sera donc soumis, le 4 mars 2018, au vote de la population et des cantons. Si le texte est approuvé, le régime financier sera prolongé jusqu'en 2035. Un éventuel rejet du texte obligerait la Confédération et les cantons à réduire drastiquement leurs dépenses. La proposition faite par le Conseil fédéral d'inscrire le régime financier dans la Constitution pour une durée illimitée n'a pas abouti.

Le 4 mars, les Suisses se prononceront également sur la redevance télévision et radio. L'initiative populaire « *No Billag* », qui vise à supprimer la redevance télévision et radio, sera en effet soumise au vote ce même jour. La redevance, qui s'élève à 451 CHF par an, est payée par toutes les personnes qui captent des programmes télévision et/ou radio, indépendamment du médium choisi. Les entreprises y sont également soumises. Cette initiative intervient malgré une réforme prévoyant la réduction de la redevance payée par les ménages (de 451 à 365 CHF) et indexant la redevance des entreprises sur le chiffre d'affaires, les entreprises ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur 500 000 CHF étant exemptées. La réforme adoptée entrerait en vigueur en 2019 si l'initiative populaire « *No Billag* » était rejetée.

Retrait de l'initiative populaire « *Oui à la protection de la sphère privée* » en raison de la garantie du maintien du secret bancaire pour les ressortissants suisses

L'initiative populaire « *Oui à la protection de la sphère privée* », visant à protéger le secret bancaire en Suisse, a été retirée. Elle proposait d'inscrire dans la Constitution fédérale le droit au respect de la vie privée des ressortissants suisses et de limiter aux seuls cas de graves délits fiscaux la possibilité pour les cantons d'accéder aux informations financières des particuliers.

L'initiative avait été lancée en juin 2013, afin d'empêcher l'adoption d'un projet de réforme du système pénal fiscal suisse. La consultation sur le projet de réforme avait eu lieu en 2014, mais, en 2015, le Conseil fédéral avait décidé de suspendre la réforme. La révision du droit pénal fiscal

aurait entre autres permis aux cantons, dans le cadre d'une procédure pénale liée à une suspicion d'infraction fiscale en matière d'impôts directs, d'obtenir des institutions financières certaines informations bancaires sur les ressortissants suisses objets du soupçon.

Le Parlement n'ayant pas réussi à se mettre d'accord sur une recommandation de vote pour l'initiative « *Oui à la protection de la sphère privée* », le Conseil des Etats a proposé l'abandon définitif du projet de réforme du droit pénal fiscal. Ainsi, les deux chambres parlementaires fédérales ont chacune adopté en décembre 2017 une motion identique demandant l'enterrement définitif du projet de réforme ; en conséquence, le comité porteur de l'initiative populaire « *Oui à la protection de la sphère privée* » a décidé de la retirer.

Le système d'apprentissage suisse au cœur de la visite de Pierre Gattaz à Genève

Le président du MEDEF, Pierre Gattaz, s'est rendu le 10 janvier à Genève, accompagné du président de la CCI France, Pierre Goguet, à l'invitation d'*Economiesuisse*, la fédération des entreprises suisses. Le but de la visite était d'en apprendre plus sur le système de formation duale caractéristique de la Suisse, où 2/3 des jeunes effectuent un apprentissage d'une durée de deux à quatre ans et où les entreprises et associations professionnelles jouent un rôle clé. Le Président du MEDEF s'est rendu dans plusieurs entreprises et centres de formation et a rencontré des apprentis, des maîtres d'apprentissage en entreprise, des entrepreneurs et membres de fédérations d'entreprises, ainsi que des acteurs publics dont Mauro Dell'Ambrogio, Secrétaire d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation.

Cette visite intervient dans la foulée de celle effectuée par la Ministre du travail, Madame Penicaud, dans le contexte de la préparation d'une réforme du système d'apprentissage français. Le président du MEDEF a indiqué qu'une réforme était « *indispensable pour faire de l'apprentissage une voie d'excellence, de formation et de compétences* ».

Relation Suisse – UE : selon le SECO, le projet d'accord institutionnel ne couvrirait que 5 accords sectoriels

Selon le rapport sur la politique économique extérieure publié par le Secrétariat à l'économie (SECO), l'accord sur les questions institutionnelles actuellement en négociation entre la Suisse et l'Union Européenne devrait concerner 5 des quelques 120 accords qui lient les deux parties. Seraient couverts par l'accord institutionnel les accords suivants : libre circulation des personnes, reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité, produits agricoles, transport aérien et transport terrestre.